

8 mars EN GRÈVE FÉMINISTE



la cgt

Inégalités salariales, violences sexistes et sexuelles, backlash face aux récentes avancées pour les droits des femmes et des minorités, montée des discours réactionnaires et masculinistes : autant de raisons pour lesquelles la CGT appelle à la grève féministe le 8 mars 2026, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

8 mars Manifestation 14h30
Place Jean Macé



Je m'inscris à l'information syndicale



le 8 mars, on arrête tout pour conquérir l'égalité salariale !



Le 8 mars n'est ni un jour de fête ni une simple date symbolique. **C'est une journée internationale de lutte, de mobilisation et de grève féministe pour gagner l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**, au travail comme dans la vie. Avec la montée des idées d'extrême droite, du masculinisme et des politiques autoritaires, les droits des femmes sont de plus en plus menacés.

À la Ville de Lyon comme ailleurs, **les femmes subissent toujours des inégalités structurelles** : salaires plus bas, carrières freinées, temps partiels imposés, contrats précaires. Ces inégalités commencent dès le recrutement et se poursuivent tout au long de la vie professionnelle et jusqu'au niveau des pensions de retraite.

Les politiques gouvernementales aggravent encore la situation :

suppression de la GIPA, baisse de l'indemnisation des arrêts maladie, absence de revalorisation des métiers à prédominance féminine. **Les femmes subissent une double peine : l'austérité et les inégalités de genre.**

Pour conquérir l'égalité professionnelle, la CGT revendique :

- **la revalorisation** de tous les métiers à prédominance féminine pour qu'enfin le principe « un salaire égal pour un travail de valeur égale » s'applique.
- **la fin des systèmes opaques** d'individualisation des rémunérations et des primes qui pénalisent davantage les femmes.
- **la fin de la discrimination salariale** Pour de réels déroulements de carrière.
- **la pérennisation du congé menstruel** à la Ville de Lyon.
- **l'augmentation du SMIC et de la valeur du point d'indice**
Pas un salaire en dessous de 2000€ !
- **une loi-cadre VSS** couvrant l'ensemble des aspects de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans toutes les sphères de notre société.
- **la formation de tous les agent-es**, à commencer par les encadrant-es, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- **l'abrogation de la réforme des retraites**, premier pas vers la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous.
- **la fin des temps partiels subis**

**Le 8 mars 2026 : grève
féministe pour une réelle
égalité !**

